

N/REF : 20/01/2025 11H47 C:000053 I:02615
V/REF : AC/C10525
V/Email reçu le Lundi 20/01/2025 a 11H47

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
171 RUE DE VERN
BP 50147
35201 RENNES CEDEX 02

V/REF.IMM. DGC
IMMEUBLE : RES.DUGUESCLIN -DGC
PASSAGE DUGUESCLIN

35360 MONTAUBAN DE BRETAGNE

Rennes, le 23 Janvier 2025

Référence Marché: 020015-PBS-001-Lot 9 Villejean

LOCALISATION : ALLEE 11 DUGUESCLIN - M. MME UDIN 07 57 53 10 40 / 02 99 87 90 40
LOGEMENT N° 011371, PORTE N°11, REZ DE CHAUSSEE, TYPE 3

MOTIF : ABSENCE EAU CHAUDE

Donneur d'ordre : M. E ROCHE

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur cumulus.

INTERVENTION DU 21/01

MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL

CONTROLE DU BALLON D'EAU CHAUDE

CONSTAT : PRESENCE D'EAU CHAUDE

REMARQUE : BALLON THERMODYNAMIQUE A SURVEILLER DANS LE TEMPS CAR IL A PLUS DE 10ANS

NETTOYAGE CHANTIER

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 21/01/25 a 11H08 M. E ROCHE

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie et d'électricité (poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres, perceuse, tronçonneuse, métrix, etc).

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si nécessaire).

Réalisation du travail, conformément aux regles de l'art.

Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de l'étanchéité (si nécessaire).

Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).

Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix

d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBS139-Réglage température eau chaude	1	30,64	30,64
	TOTAL H.T.			30,64
	T.V.A. a 10,00%			3,06
	TOTAL T.T.C.En EURO			<u>33,70</u>

Valeur en votre reglement au 28 Février 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.